



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Suspension de la ligne TGV Dijon-Lille

Question orale n° 98

Texte de la question

Mme Océane Godard interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur la ligne TGV reliant Dijon à Lille *via* Montbard, Marne-la-Vallée et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, suspendue depuis 2020. Cette liaison jouait un rôle essentiel dans l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté, en connectant le territoire aux grands *hubs* économiques nationaux et européens. Dijon, l'une des rares métropoles non connectées directement à un aéroport international, souffre de cette suspension, qui pénalise les habitants, les entreprises locales et les institutions, telles que l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), récemment installée dans la ville. Une pétition de près de 26 000 signatures, recueillie en novembre 2022, témoigne de l'attente forte des habitants et des acteurs économiques. Elle lui demande donc quels sont les mesures et les délais envisagés par le Gouvernement pour inciter la SNCF à rétablir cette liaison.

Texte de la réponse

LIGNE TGV DIJON-LILLE

M. le président . La parole est à Mme Océane Godard, pour exposer sa question, n° 98, relative à la Ligne TGV Dijon-Lille.

Mme Océane Godard . La vitalité et le développement de Dijon et de sa métropole ne sont plus à démontrer, mais à accompagner. J'en veux pour preuve l'installation, l'année dernière, du siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), la modernisation d'un grand pôle régional sportif de haut niveau comme le centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (Creps), l'installation d'entreprises innovantes dans le secteur des industries de santé, ou encore les ambitions de nos pôles universitaires et de recherche.

Pourtant, la ligne TGV reliant Mulhouse à Lille *via* Besançon, Dijon, Marne-la-Vallée et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle a été suspendue en 2020. Cette liaison stratégique n'est pas un simple moyen de transport : elle connecte nos sites de vie, de recherche et de production aux grands hubs économiques nationaux et européens, ce qui renforce notre attractivité. Sa disparition rend plus difficile notre inscription dans une dynamique d'échanges et de développement à la hauteur des défis de la région Bourgogne-Franche Comté, notamment sur le plan de la démographie et de l'attractivité.

En outre, suspendre cette ligne, c'est ne pas tenir compte des évolutions de l'organisation du travail, dont de nouvelles modalités, telles que le télétravail, redessinent les trajectoires professionnelles, donc la mobilité des salariés.

En novembre 2022, une pétition initiée par François Rebsamen, alors maire de Dijon et président de Dijon métropole, pour réclamer le rétablissement de la ligne, a recueilli près de 26 000 signatures, témoignant de

l'attente des habitants, étudiants, commerçants, acteurs socio-économiques et touristiques de la région. Des voix s'élèvent d'ailleurs pour dénoncer le fait que Dijon compte parmi les rares métropoles françaises qui ne soient pas directement connectées à un aéroport international.

Monsieur le ministre, quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour inciter la SNCF à rétablir cette liaison essentielle, efficace et fiable ? Dans quel délai nous, habitants de la Bourgogne-Franche-Comté et de sa capitale, pouvons-nous espérer ce rétablissement ?

M. le président . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, ministre chargé des transports . La suspension de la desserte TGV reliant Dijon à Lille par Montbard, Marne-la-Vallée et l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle pose problème, vous l'avez rappelé. D'une part, ses effets concrets sont déplorables ; d'autre part, elle soulève des questions de principe légitimes touchant l'aménagement du territoire et la mobilité de nos concitoyens. Or la mobilité de tous, pour tous et partout, constitue notre priorité. J'ai parlé ce matin même de la situation, en particulier de celle de Dijon, à M. Farandou, le président de la SNCF, avec qui j'avais rendez-vous avant de me rendre à l'Assemblée ; je lui ai demandé de travailler au rétablissement de la liaison.

Comme vous le savez, la création, ou en l'occurrence la recréation, d'une liaison ferroviaire nécessite à la fois des sillons et du matériel ; ce dernier fait en ce moment l'objet de tensions, car la livraison des commandes a pris du retard. Ce sont des processus qui ne s'improvisent pas : la SNCF aura donc besoin d'un certain temps.

De manière générale, le maintien des dessertes TGV en tant qu'outil d'aménagement du territoire se trouve au cœur des préoccupations de ce gouvernement. Dans un contexte de mise en concurrence des services ferroviaires de transport de passagers à grande vitesse, le ministère a engagé ces derniers mois, en lien avec l'Autorité de régulation des transports et les équipes de SNCF Réseau, une réflexion concernant les modalités d'une desserte TGV adaptée aux différents territoires et, je le répète, servant de levier à leur aménagement : il faut en effet prévenir le risque que les opérateurs se concentrent sur les liaisons les plus rentables. Les entreprises ferroviaires et les régions seront étroitement associées à ces travaux.

Enfin, puisque vous avez mentionné mon collègue Rebsamen, chargé de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, permettez-moi de confirmer que ce sujet lui tient à cœur : depuis que j'ai pris mes fonctions, il a bien dû m'en parler une dizaine de fois ! Je suis donc particulièrement mobilisé, madame la députée, et nous avancerons ensemble.

Données clés

Auteur : [Mme Océane Godard](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 98

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 janvier 2025](#)

Réponse publiée le : 22 janvier 2025, page 279

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 janvier 2025](#)